

d'entre eux craignent d'exprimer publiquement leurs sentiments. Voici une lettre caractéristique de celles que j'ai reçues des officiers subalternes; elle décrit les risques auxquels ils s'exposent. J'en cite un extrait:

Nous avons lu des déclarations du ministre de la Défense nationale qui laissent entendre que les militaires mécontents peuvent démissionner avec préavis, mais sans autre avantage. Bien que certains se soient prononcés sur la légalité de la conversion des anciennes armes à la nouvelle force, on s'est peu soucié d'obtenir, pour les démissionnaires, reconnaissance des services rendus.

Voici un exemple précis des conséquences économiques auxquelles s'exposerait un lieutenant de 31 ans ayant une femme et trois jeunes enfants. Il ne bénéficierait d'aucune pension, d'aucun congé de réadaptation après 13 ans de service, d'aucun intérêt sur les cotisations au fonds de pension remboursées (moins l'impôt sur le revenu), d'aucune transférabilité de sa pension à l'extérieur de la fonction publique, d'aucun frais de réinstallation. Comme, dans mon propre cas, je retournerais vivre sur la côte ouest, il me coûterait, pour transporter ma famille et mes effets, environ \$4,000, soit un peu plus que les cotisations remboursées. Ainsi, je serais endetté au moment même où je commencerais une nouvelle vie.

Voilà partiellement le prix que doit payer un officier subalterne qui démissionne pour une question de principe.

• (5.50 p.m.)

Je demanderais au ministre de ne pas l'oublier. Je connais de nombreux cas de membres de la Marine royale du Canada qui ne voudraient pas rester dans le service une fois le projet de loi sur l'unification adopté. Toutefois, ils rencontreraient tant de difficultés s'ils quittaient les rangs, qu'ils n'ont pas vraiment le choix mais doivent rester dans les forces armées. En fait, monsieur le président, il s'agit là de service obligatoire. Le ministre comprendra sûrement que ceux qui continuent à servir contre leur gré et pour des raisons économiques ne peuvent pas donner le meilleur d'eux-mêmes à la marine ou aux autres forces armées.

Le premier ministre a observé un étrange silence au cours de ce débat. Il a publié un bref communiqué, à la suite du témoignage du maréchal en chef de l'Air Miller qui semblait l'avoir impressionné. Nous espérons qu'il ferait plus tard un discours à la Chambre. Le programme à l'étude est d'importance nationale et pourrait avoir des répercussions sur la sécurité et la souveraineté du Canada. Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont des doutes au sujet de ce programme. Aussi, il est temps que le premier ministre se prononce officiellement sur la politique annoncée par le ministre de la Défense nationale.

[M. Chatterton.]

**L'hon. M. Churchill:** Le député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Chatterton:** Certainement.

**L'hon. M. Churchill:** Je parle du premier ministre. Comment s'explique-t-il l'indifférence complète du premier ministre à l'égard de ce débat? Le premier ministre aurait-il peur du ministre de la Défense nationale?

**M. Chatterton:** C'est pour cela que j'ai dit, au début, que ce ne sont pas seulement les membres de l'opposition qui posent des questions, mais tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Ils veulent connaître l'attitude du premier ministre sur cette affaire. Il s'agit ici d'un projet de loi d'initiative ministérielle concernant une question très importante pour le Canada. Pourtant, le premier ministre n'a pas traité de ce sujet, sauf pour faire une allusion indirecte au projet de loi en lisant le témoignage du maréchal en chef de l'Air Miller. Nous espérons, certes, qu'il se prononcerait là-dessus.

**M. le président suppléant:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**M. Chatterton:** Monsieur le président, en guise de conclusion, puis-je simplement exhorter...

**M. le président suppléant:** Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le député poursuive?

**Des voix:** D'accord.

**M. Chatterton:** Si les vis-à-vis écoutent, ils ne comprennent pas. Ou bien, ils ne veulent pas comprendre ce qu'ils entendent.

**M. Macdonald:** En ce cas, pourquoi ne faites-vous pas un apport au débat?

**M. Chatterton:** Pourquoi le député ne se lève-t-il pas pour faire un discours? De nombreux vis-à-vis gardent le silence sur ce point. Combien y a-t-il de ministres qui se sont levés et qui ont prononcé un discours? Le ministre des Transports a participé au débat, et je n'ai jamais entendu plus piètre défense d'une mesure du gouvernement. Il n'a même pas parlé du sujet du bill. Combien d'autres membres des banquettes ministérielles ont pris la parole, monsieur le président? Somme toute, c'est une mesure importante. Le ministre de la Défense nationale soutient que ce